



## **AVIS À LA POPULATION**

Par le préavis municipal 1/2020, votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de construction pour la réalisation du lot 2 dans le quartier de Perroset comprenant notamment les travaux de séparatif, le remplacement de la conduite d'eau potable et la réfection complète de la chaussée au chemin du Rucher, le dernier tronçon du chemin de Néfobon et le chemin de Perroset.

Ces travaux sont conformes au plan d'investissement de la législature et sont la suite du lot 1.

### **Restrictions de circulation Chemin de Néfobon / du Rucher**

Dans le cadre de ces travaux, le chemin du Rucher sera interdit à toute circulation

**dès le lundi 5 octobre 2020 et pour une durée approximative de 6 mois.**

#### **Habitants du chemin du Rucher :**

L'accès aux habitations sera possible soit par la route de Mex, soit par le chemin de Néfobon ceci en fonction de l'avancement des travaux.

#### **Riverains :**

Le chemin de Néfobon sera en mis sens unique pendant les travaux depuis le carrefour du chemin de l'Ecole jusqu'au carrefour du chemin de Perroset afin de garantir la sécurité des enfants et faciliter la circulation des bus scolaires.

Des panneaux signalétiques seront installés pour la circulation dans ce quartier, voir plan au verso. Nous vous remercions de vous y conformer.

#### **Bus scolaires – parents d'élèves :**

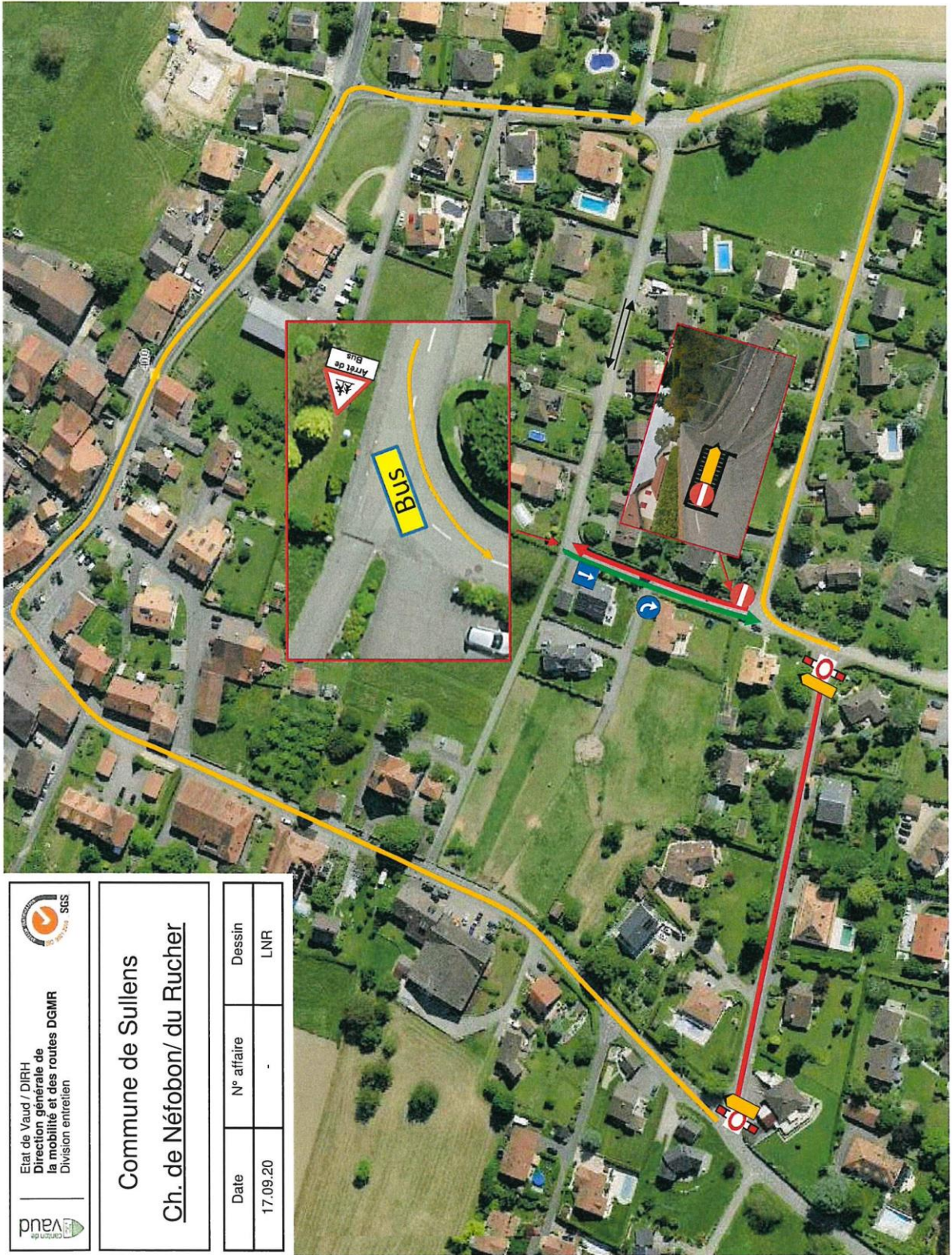
Les élèves empruntant le bus scolaire n° 1 de Mme Arlette Rota seront pris en charge ou déposés en haut du Sentier des Ecoliers et non plus sur la route de Mex. Pour l'accès au collège de Sullens, ils chemineront à pied sur ledit sentier. Ils attendront le bus en haut de ce sentier, derrière la ligne jaune, dans le calme et sans se bousculer.

Veuillez noter qu'il n'y a aucun changement de parcours pour le bus scolaire n° 2 de Mme Matilde Angulo.

Les parents qui amènent leurs enfants en voiture ne sont pas autorisés à stationner sur les chemins de l'Ecole, de Néfobon et aux alentours. Au vu de l'importance du trafic dans cette zone, nous conseillons vivement de privilégier la venue à pied des enfants. La circulaire du 13 août 2020 adressée aux parents concernant la circulation autour du collège est momentanément suspendue.

Ces travaux d'importance impliquent principalement des problèmes de circulation et de nuisances sonores en journée. La Commune ainsi que les entreprises feront bien entendu tout ce qui est raisonnablement possible afin de diminuer l'impact de ces nuisances.

Nous vous remercions par avance de votre tolérance et vous prions de nous excuser pour les désagréments occasionnés.






Etat de Vaud / DIRH  
 Direction générale de  
 la mobilité et des routes DGMR  
 Division entretien

**Commune de Sullens**  
**Ch. de Néfobon/ du Rucher**

Date	N° affaire	Dessin
17.09.20	-	LNR

